

## Conseil communal du 25 juin 2020

### Interpellation citoyenne sur les violences sexistes

**Mme Valerie Lucera** : Il y a trois semaines, je me suis fait agresser dans la rue à Saint-Gilles. Une expérience dont je ne viendrais pas vous parler aujourd'hui si elle n'était pas partagée quotidiennement par des dizaines de femmes dans l'espace public ou dans les foyers de notre commune.

Quand j'en ai parlé autour de moi, de nombreuses femmes ont témoigné d'expériences similaires. Ensemble nous avons élargi la récolte de témoignages. Nous avons été nous-mêmes surprises par le nombre de femmes ayant été victimes de violences sexistes à Saint-Gilles : sifflements, regards insistants, insultes, menaces, commentaires dégradants, suivis dans la rue, attouchements, agressions physiques ou encore violences conjugales, nous vivons des agressions permanentes, qui sont trop souvent banalisées. Nous avons décidé de vous lire quelques témoignages.

Émine:

« Je descendais la rue Jean Volders un matin tôt quand une voiture s'est arrêtée à côté de moi. Le conducteur a commencé à me draguer lourdement, il voulait que je monte dans sa voiture. Je lui ai dit que je n'étais pas intéressée et j'ai continué à marcher. Il a alors commencé à rouler en marche arrière pour me suivre tout en continuant à me harceler. J'ai pris peur et j'ai couru jusque dans la station de métro ».

Fiona :

« J'ai commencé à me faire harceler à 12 ans. Ce sont surtout des hommes de 40-50 ans qui m'abordent. Quand je leur dis que je suis mineure, ils continuent parfois ou me demandent si je n'ai pas une grande sœur. Une fois, ça ne s'est pas arrêté aux paroles. Je marchais avenue du Parc, un homme m'a interpellée. Je l'ai nié, et là, il m'a attrapé le bras. Il m'a fait mal. Je suis parvenue à me dégager mais après j'ai dû attendre mon bus devant le café où il buvait un verre avec ses amis. Je me sentais super mal à l'aise. »

Carole :

« J'ai été victime de faits de violences conjugales graves. Après être sortie de l'hôpital Molière, je me suis rendue au commissariat de la rue Antoine Bréart. Sur place, un agent m'a dit "Madame, vous êtes mariée à ce monsieur, cela ne servira à rien de porter plainte". »

Myriam:

« J'ai demandé à un homme de déplacer sa voiture qui bloquait une livraison dans un garage rue Guillaume Tell. Là, il a cassé ma vitre et m'a menacée de mort. J'ai ensuite contacté la police mais ils n'ont rien fait. »

Vanessa :

« J'habite au-dessus d'un café. Au début, quand les habitués me disaient bonjour, je répondais poliment. Puis, ils ont commencé à me lancer des regards insistants, à me faire des commentaires, à rire après mon passage. J'en suis arrivée à faire des détours pour éviter de passer devant eux. Un jour, je n'ai pas répondu à leur bonjour et l'un d'eux m'a attrapé le bras et s'est adressée à moi à 2 cm de mon visage. Je lui ai dit fermement de me lâcher et le patron du café est intervenu pour lui faire la morale. Je ne l'ai plus jamais revu. Je me suis sentie très coupable d'avoir répondu à ses bonjours.»

Odette:

« Il y a des années, je me suis rendue au commissariat après m'être fait traiter de sale négresse en rue. Là-bas, les policiers m'ont traitée avec mépris. L'un d'eux m'a répondu : "Et quoi ? il ne vous a pas traitée de bamboula quand même ! »

Claire :

« J'habite un logement public. Depuis des années, je suis harcelée par mes voisins. À côté des crachats et des menaces, je me fais régulièrement insulter par l'un d'eux qui me traite de pute, me dit qu'il va me baiser, me demande pourquoi je ne suis pas en couple, me dit que personne ne voudrait de moi... tout ça devant ma fille. D'autres habitants se font traiter de pédés. J'ai écrit des courriers à qui de droit et en guise de réponse, on me suggère de déménager ».

Lara ::

« Je vais régulièrement courir. Pendant le confinement, il y avait très peu de monde dans les rues et les remarques se sont multipliées. J'ai une forte poitrine, ce qui m'a valu toutes sortes de propositions. Il y a ceux qui "commentent" la beauté, les mouvements de ma course, ceux qui expriment l'envie de toucher... Il y a quelques jours, pendant que je

faisais quelques exercices, un homme est venu vers moi et m'a dit : "j'ai envie de te défoncer la chatte". J'ai crié, il s'est enfui. Personne n'est intervenu. »

Laurence :

« J'ai failli me faire renverser par une mobylette qui roulait sur le trottoir. Saisie, j'ai crié au conducteur qu'il roulait sur le trottoir et avait failli me renverser. L'homme est descendu de sa mobylette, a menacé de me couper les doigts, de m'enfoncer son doigt dans le cul. Il m'a enfoncé son index entre les yeux avant de me dire : "tu ne parles jamais à un homme comme ça !" Je me suis rendue au commissariat immédiatement et un policier m'a dit : "C'est juste un con. Vous croyez quoi ? Que vous êtes la seule femme à qui ça arrive ? »

Nous savons bien que nous ne sommes pas les seules à qui cela arrive. Et c'est bien ça le problème. Malgré la loi de 2014 contre le sexisme dans l'espace public, malgré la convention d'Istanbul, nous ne voyons pas la situation s'améliorer. Nous avons l'impression que la lutte contre le sexisme et ses violences ne se fait qu'en parole mais que rien de concret ne suit. Pire encore, quand certaines d'entre nous osent faire appel à la police, il arrive trop souvent qu'elles soient mal reçues, que les policiers leur fassent des blagues douteuses, qu'ils minimisent ou déforment les faits, qu'ils leur donnent de fausses informations, qu'ils fassent preuve de négligence dans le traitement des dossiers, qu'ils les dissuadent de porter plainte...

Que fait la Commune pour lutter contre le sexisme ?

Que faites-vous pour faire appliquer la loi de 2014 et la convention d'Istanbul ?

Que faites-vous pour contrer les violences conjugales ? Quel accompagnement mettez-vous en place ?

De combien de places dans les refuges pour femmes victimes de violences conjugales dispose la commune ?

M. le Bourgmestre, en tant que chef de la police, que faites-vous pour garantir un accueil sûr et bienveillant pour les femmes dans les commissariats ?

Comment comptez-vous encourager les femmes à porter plainte ?

Et enfin, que fait la Commune pour que les Saint-Gilloises soient et se sentent en sécurité dans leur commune ?

**Mme Catherine Morenville, échevine de l'Égalité des chances – Ecolo-Groen :**

Le harcèlement de rue est le quotidien des femmes dans l'espace public et, malheureusement, il n'a pas disparu avec la crise sanitaire . Au contraire, il s'est exacerbé pendant le confinement.

Ses conséquences sont multiples : sentiment d'insécurité renforcé, stratégies d'évitement dangereuses, moindre présence des femmes dans l'espace public – ce qui accroît le sentiment d'insécurité –, construction de la masculinité par les comportements harcelants. Toute femme sait que le risque de subir du harcèlement augmente exponentiellement lorsqu'un homme est accompagné par ses congénères.

Le contrôle des corps et des sexualités des femmes est aussi une des conséquences du harcèlement de rue. Le harcèlement de rue n'est pas seulement une question du lieu où les corps féminins ont le droit de se trouver, il signale aussi quels corps sont plus ou moins légitimes.

Pour toutes ces raisons, le harcèlement de rue n'est pas juste une petite note en bas de page de l'oppression sexiste des femmes, comme toute forme de violences faites aux femmes, il joue un rôle clé dans la subordination sociale des femmes. Les féministes y résistent depuis longtemps – individuellement et collectivement.

Nous avons-nous-mêmes dans l'administration communale eu des plaintes pour des comportements de harcèlement de rue à l'encontre de certains de nos agents qui travaillent en voirie.

Considérant qu'en tant qu'administration locale, nous avons à être exemplaires, j'ai entamé mon action sur le harcèlement de rue à ce niveau.

Nous avons commencé à travailler avec des associations pour former notre propre personnel. Une première formation sur le sexisme et le harcèlement de rue, dispensée par l'asbl Im.pertinentes, aurait dû débuté en mars dernier pour les ouvriers de la voirie et les jardiniers. En raison du confinement, elle a été reportée au mois de septembre prochain.

Une formation à l'autodéfense sera donnée par l'asbl Garance à destination des femmes de 55 ans et plus, qui, on l'oublie souvent, sont, elles aussi, victimes de harcèlement de rue. Une rencontre avec les services de prévention communaux et la police est également prévue dans ce cadre.

Mon collègue, échevin de la Prévention, a également programmé une formation de l'ERAP sur le sexisme et le harcèlement de rue pour les gardiens de la paix, qui circulent aussi dans l'espace public.

En ce qui concerne l'extérieur, nous avons le projet de réaliser un mini-guide, à l'image de ce qu'a fait la commune de Mons, composé de fiches pratiques pour aider les femmes à répondre au harcèlement de rue et les informer sur la manière de porter plainte. Comme vous l'avez relevé soit les femmes n'osent pas déposer plainte à la police soit elles y sont mal accueillies, comme en atteste l'expérience que vous avez vécue.

Enfin, il faut également agir au niveau de l'enseignement. Nous avons été contactés récemment par l'asbl « Touche pas à ma pote », qui propose un module spécifique pour les écoles et travaille avec la Ligue d'impro. C'est un projet que nous envisageons de lancer l'année prochaine dans les écoles saint-gilloises. Nous devons encore le développer. Nous venons de prendre contact avec l'association.

En tant qu'échevine de l'Espace public et de la Mobilité, j'estime également qu'il est important d'intégrer la problématique dans ces domaines. Nous le faisons dans tous les projets d'étude et cahiers des charges intéressant l'espace public. Mon collègue, M. Stevens, y est également attentif dans les contrats de quartier.

**Mme Yasmina Nekhoul, échevine de la Santé, – LB :** A l'initiative du Collège de police, représenté par le bourgmestre de la zone, un groupe de travail, consacré à l'application de la convention d'Istanbul sur la répression des violences faites aux femmes, a vu le jour en septembre 2019. Il est composé de représentants des trois communes, dont moi-même, et du bureau d'aide aux victimes de la police.

Quelles sont les actions mises en place ?

- formation du personnel de première ligne ;
- création d'un réseau de proximité ;
- désignation d'un officier de référence ;
- formation continue du personnel spécialisé ;
- participation au projet « détection des violences » ;
- prise en charge et orientation des victimes de violences sexuelles et conjugales.

Le groupe de travail comprend également des représentants de différents groupes politiques et des agents communaux.

On sait que ce n'est pas toujours facile de se présenter dans un commissariat de police et d'expliquer devant une vitre blindée, alors que d'autres personnes font la file

derrière soi, que l'on a subi des violences sexuelles ou conjugales. C'est pourquoi, nous essayons d'avoir un autre bureau où les victimes de violences pourraient s'adresser.

À cause de la crise sanitaire, le groupe ne s'est plus réuni depuis le mois de janvier mais nous espérons qu'il pourra se réunir une fois par mois pour poursuivre cette collaboration intéressante. Dans ce cadre, les policiers nous ont par exemple expliqué que le règlement impose que les personnes qui portent plainte soit entendue au guichet et non dans un espace privé.

Qu'avons-nous mis en place à la commune ?

Depuis 2001, la commune accueille les victimes de violences conjugales et familiales. À l'époque, un premier appartement a été mis à disposition par la Régie foncière. La commune a répondu à l'appel à projets régional relatif aux collaborations intercommunales et a été désignée comme commune pilote.

La commune et la Régie foncière ont collaboré pour accroître le nombre de logements disponibles. Aujourd'hui, grâce à deux maisons communautaires supplémentaires, la commune accueille simultanément 16 victimes. Ce programme est encadré par une conseillère conjugale et familiale ainsi qu'une assistante sociale.

Les services communaux chargé de cette compétence ont étendu leur champ d'action en collaboration étroite en collaboration avec le centre de prévention des violences conjugales et familiales, le service des affaires sociales, le CPAS, qui a un rôle crucial de première ligne, ainsi que la cellule de justice de proximité du service de Prévention, qui propose une aide juridique gratuite et accessible.

Je vous invite à rester jusqu'à la fin de la séance de ce conseil communal parce qu'une motion sera débattue sur les dispositifs prévus pour améliorer le quotidien de tous, et des femmes en particulier.

**M. Charles Picqué, bourgmestre :** Cette interpellation n'est pas sans rappeler une série de débats parlementaires sur le sujet, ce qui témoigne de son importance.

Je comprends votre colère et condamne évidemment ce qui entraîne un syndrome d'évitement de l'espace public.

On voit des femmes éviter de sortir à certaines heures pour se promener dans la ville ou éviter de fréquenter certains quartiers ou lieux. Le harcèlement de rue ne sévit bien évidemment pas que sur le territoire communal.

Jeudi, j'avais une réunion avec les commerçants du Parvis et nous avons notamment évoqué le problème du harcèlement, qui sévit précisément dans un endroit de la commune que vous connaissez. Des mesures ont été prises en collaboration avec la zone de police et j'espère qu'elles produiront leurs effets.

Il y a quelques espaces publics stratégiques mais le sexisme peut se manifester dans beaucoup d'autres endroits.

Avec la zone de police, nous avons parlé de la Convention d'Istanbul et de la formation des policiers. Des efforts doivent être faits pour améliorer l'accueil et l'écoute des victimes de violences sexistes.

Quatre séances de formation ont été données par le service interne de la police, le service d'aide aux victimes et le service « jeunesse » de la zone.

Un nouveau cycle de formations va démarrer avec l'objectif de mieux former le personnel d'accueil de première ligne dans les commissariats. Nous savons à quel point, dans ce contexte, l'accueil est important.

La zone Midi a aussi prévu – parce que j'avais fait les démarches pour qu'il en soit ainsi – d'intégrer le Centre de prévention des violences sexuelles de l'hôpital St Pierre, où les victimes pourront trouver un accompagnement plus spécialisé. Nous pourrons travailler bientôt avec la Ville de Bruxelles.

Outre les numéros d'urgence, la zone Midi et la zone de police Bruxelles-Ixelles ont mis en place un espace de discussion en ligne (« chat ») qui permet aux victimes et aux personnes ayant connaissance de situations de violences sexuelles, familiales et conjugales de parler en toute confidentialité avec un policier spécialisé en cette matière. Cet espace de discussion se trouve sur le site de la zone.

Pendant le confinement, les services spécialisés ont repris contact avec toutes les plaignantes qui s'étaient présentées récemment pour des faits de violences conjugales, qui sont une forme de sexisme intrafamilial.

Déposer une plainte pourrait devenir plus facile puisqu'il est désormais possible de le faire en ligne, en particulier pour des coups et blessures, ainsi que des faits de harcèlement.

En revanche, la possibilité de disposer, dans un commissariat, d'un lieu spécifique, où le dépôt d'une plainte – qui suppose explication des faits et du contexte – peut se faire en toute discrétion n'est pas encore acquise. C'est la raison pour laquelle il faut multiplier les endroits où pouvoir déposer une plainte et se faire accompagner.

Si nous ne parvenons pas à vaincre le sexisme, dont on a pu croire qu'il avait été endigué il y a une vingtaine d'années, on peut considérer qu'on va se trouver face à un problème civilisationnel. Le degré de civilisation se mesure notamment au respect accordé aux femmes.

Cette thématique dépasse la plainte légitime des femmes et concerne non seulement la police mais aussi toute une série d'acteurs qui doivent faire un travail de sensibilisation dans le champ éducatif, culturel ou social.

Des progrès sont observés dans la zone, notamment avec la création du groupe de travail, dont Mme Nekhoul a parlé, qui peut suivre l'évolution des dispositifs mis en place.

**Mme Elisa Sacco, conseillère communale – Groupe PTB :** Nous vous remercions pour votre courage d'être venue témoigner. Vos témoignages sont importants. Ils démontrent que, malgré la convention d'Istanbul, signée en 2011, malgré la loi de 2014 sur la lutte contre le sexisme, malgré la motion adoptée l'année dernière dans ce conseil communal, les femmes ne se sentent toujours pas en sécurité dans notre commune.

Certes, on ne met pas fin au sexisme sur un claquement de doigt, il faut changer les mentalités et cela prend du temps. On n'y arrivera que lorsque les pouvoirs publics donneront à ce problème l'attention qu'il mérite.

Quand j'entends les témoignages d'Emine ou de Vanessa qui, comme 96% des femmes, subissent du harcèlement de rue et sont traversées par des sentiments de culpabilité, quand j'entends le témoignage de Laurence qui décide de porter plainte au commissariat et est reçue par un policier qui banalise son agression et n'en voit pas le caractère violent et sexiste, ou encore celui de Carole, victime de violences conjugales, dissuadée de porter plainte par un policier, je suis révoltée.

Certains hommes continuent à harceler et agresser les femmes en toute impunité. Trop souvent, les autorités ne leur apportent pas l'aide et l'écoute qu'elles sont en droit de recevoir. Pire, il arrive que les autorités les rejettent et les humilient.

Avec les PTB, nous formulons trois demandes concrètes pour affronter ce problème :

D'abord, à l'instar de M. le bourgmestre, nous demandons la formation de tous les agents de police à la problématique du sexisme et des violences faites aux femmes. Plusieurs associations proposent de telles formations.



Nous demandons également la présence continue dans les commissariat d'un agent de référence, formé à l'accueil des victimes de harcèlement et d'agressions à caractère sexiste.

Enfin, nous demandons que les victimes de violences qui se rendent à l'hôpital ou en maison médicale pour faire constater les faits puissent porter plainte sur place et qu'un policier formé se déplace.

La majorité vient de déposer une motion visant à mettre en place un dispositif d'alerte spécifique en partenariat avec les officines pharmaceutiques pour les personnes victimes de violences intrafamiliales. C'est une initiative qui va dans le bon sens et nous la soutiendrons. Toutefois nous avons introduit quelques amendements afin qu'elle contiennent des engagements concrets. Outre les demandes relatives à la zone de police Midi que je viens d'exposer, nous demandons l'affichage visible des numéros d'urgence dans tous les bâtiments publics situés sur le territoire communal, ainsi que dans les commerces, les restaurants et les cafés. Pendant le confinement, nous nous sommes rendus, avec nos membres, chez des commerçants saint-gillois pour afficher ces numéros d'urgence et leur réaction a été très positive. Nous aimerions que cette initiative soit généralisée à l'ensemble du territoire communal et prise en main par la commune.

Nous espérons que la majorité soutiendra ces amendements.

Enfin, nous demandons également que la commune organise, quatre fois par an au moins, des cours d'auto-défense gratuits pour toutes les Saint-Gilloises qui le souhaitent, et que des animations aux violences sexistes soient programmées dans toutes les écoles, de la maternelle au secondaire, dans le cadre des cours d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS). Plusieurs associations proposent déjà ce genre d'animations adaptées à l'âge des enfants.

Nous espérons que ces mesures pourront se concrétiser.

**Mme Marie-Hélène Lahaye, conseillère communale – Ecolo-Groen :** Je vous remercie d'avoir déposé cette interpellation.

Je suis entièrement d'accord avec vous : le harcèlement est une réalité, il est massif et quasi toutes les femmes l'ont subi au moins une fois sur le territoire communal.

Il me semble essentiel d'intervenir à trois niveaux pour lutter contre ces comportements sexistes. Tout d'abord, la prévention. Le harcèlement sexuel est majoritairement exercé par des hommes, jeunes et moins jeunes. C'est pourquoi l'école est

le premier lieu d'action privilégié. Nous recommandons qu'il y ait dans les nombreuses écoles que compte notre commune des formations sur le harcèlement. J'ai eu l'occasion de discuter longuement avec enseignante française qui me disait organiser chaque année une journée de formation sur ce thème pour les élèves – filles et garçons mélangés. Au fil de la journée, les garçons prenaient petit à petit conscience que ce qu'ils croyaient être des comportements normaux, attendus d'eux – dévisager les filles dans la rue, les interpeller, par exemple –, n'étaient en réalité pas corrects et constituaient une agression envers les femmes.

Il faut briser le tabou qui interdit de parler de harcèlement dans les écoles. Au contraire, il faut en parler et j'espère que l'échevin de l'Enseignement partage mon point de vue.

Pour agir au niveau de la société en général, il convient de développer les programmes de cohésion sociale pour que la notion de harcèlement se dissémine partout et que l'on finisse par trouver ces comportements anormaux.

Ensuite, l'*empowerment*, c'est-à-dire encourager les jeunes filles et les femmes à réagir. Nous avons déjà fait allusion aux formations à l'auto-défense. Cela permet de lutter contre un autre phénomène sociétal qui est la tentative de réduire les femmes au silence. On conseille aux femmes de « laisser couler car les garçons sont comme ça » ou « ne réagis pas car tu risques d'aggraver la situation ». Il y a une forte pression sur les femmes pour les réduire au silence. C'est problématique car c'est aussi ce qui permet au harcèlement sexuel de persister. L'*empowerment* grâce aux formations d'auto-défense est un axe d'action important dont la commune devrait s'emparer. L'échevine de l'Égalité des chances en a d'ailleurs parlé et il faut la soutenir.

Enfin, à côté de la prévention et de l'*empowerment*, il y a la répression. La loi de 2014 contre le harcèlement de rue est très rarement appliquée. Or cette loi dispose clairement qu'un harceleur peut être poursuivi. Sa condamnation peut aller de un mois à un an de prison et/ou à une amende de 50 à 1.000 euros. Je n'ai pas beaucoup entendu parler de cette loi pourtant elle existe. Certes, il faut que les femmes qui portent plainte soient accueillies correctement mais il faut aussi qu'il y ait une procédure de suivi réel de ces plaintes. Il faut que la police puisse s'appuyer sur des mesures pour faire respecter la loi. Il faut permettre à la police de mener des actions contre le sexisme et de combattre ainsi son image de désinvolture dans son traitement des cas de harcèlement de rue.

Moi-même j'ai subi beaucoup de harcèlement de rue quand j'habitais dans le bas de Saint-Gilles. Se demander si c'est vraiment nécessaire de sortir sachant les agressions qu'on va subir, passer la porte puis regarder comment on est habillée, se demander s'il ne vaudrait pas mieux enfiler un pull ou un pantalon est une charge mentale qui pèse sur quasiment toutes les femmes. Je plaide pour que l'espace public soit ouvert à tous et à toutes.

**Mme Lesia Radelicki, conseillère communale – cheffe de groupe LB :** Je vous remercie pour votre intervention publique. Il est important de continuer à parler sur le sujet et à se faire entendre dans l'espace public – réel comme virtuel – où les femmes subissent énormément de violences. Malheureusement, une femme sur trois a subi une forme de violences avant l'âge de 15 ans. Ce n'est pas acceptable.

Nous devons lutter ensemble et dénoncer toute forme de violence. Le problème étant structurel, les réponses et les solutions doivent être structurels. C'est en intégrant la dimension du genre dans toutes les politiques – le *gender mainstreaming* – que l'on pourra renforcer le rôle et la place des femmes dans la société. La lutte contre le sexisme passe par la sécurité, par la prévention mais aussi par l'organisation de l'espace public pour que les femmes s'y sentent à l'aise.

La lutte contre le sexisme, contre les stéréotypes et les effets du patriarcat implique aussi de travailler avec les hommes, dès leur plus jeune âge. Il faut agir au niveau de l'éducation.

Nous devons continuer à nous battre. Dans cette perspective, nous avons déposé une motion qui concerne les violences intrafamiliales mais peut s'étendre au sexisme qui se manifeste dans la rue.

Nous allons renforcer la prévention, diffuser le n° vert et poursuivre le travail avec la police, avec les hôpitaux, etc. afin que les femmes trouvent une place entière dans l'espace public.

**Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR :** Je ne vais pas répéter ce qui a déjà dit puisque nous partageons les constats posés et soutenons les propositions avancées.

Les violences sexistes et intrafamiliales sont un véritable fléau social, qui s'est vu amplifié pendant le confinement. Cela signifie que les dispositifs existants ne sont pas

suffisants. Nous pensons qu'il faut poursuivre les efforts réalisés en matière de prévention et d'éducation, et créer de nouveaux dispositifs, comme celui prévu dans la motion.

**Mme Valeria Lucera** : Merci pour vos réponses. Nous avons entendu beaucoup de bonnes propositions ce soir, en particulier sur la formation des policiers. Nous espérons qu'elle sera rendue obligatoire le plus tôt possible .

Nous avons entendu qu'il y a des places dans les refuges pour femmes battues. Nous espérons que les femmes invisibilisées, comme celles qui n'ont pas de papiers, pourront y être accueillies également, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Enfin, nous espérons que vous associerez les associations à vos actions car elles sont très conscientes de ce qui se passe sur le terrain.

Pourquoi ne pas consulter aussi les Saint-Gilloises pour leur demander comment elles pourraient se sentir en sécurité dans l'espace public et envisager avec elles d'autres dispositifs possibles ?

Nous resterons vigilantes et ne manquerons pas de venir vous rappeler vos engagements.

Nous ajouterons pour terminer que nous soutenons l'interpellation citoyenne précédente. Nous sommes contre toutes les formes de violence, y compris les violences policières.

*(Applaudissements dans le public et sur tous les bancs.)*